

LE PEUPLE BRETON

0,60

ORGANE DE L'UNION DÉMOCRATIQUE BRETONNE

SI LES BRETONS ÉTAIENT ITALIENS... ou la solution au sous-équipement industriel

(Voir notre Edito, page 2.)

FACE AU PROBLÈME DES FORGES D'HENNEBONT : DEUX ATTITUDES

Il nous est arrivé d'émettre des doutes sur l'évolution du C.E.L.I.B. depuis l'assemblée de Brest de juin 1964 et sur l'efficacité de la C.O.D.E.R., assemblée qui est convoquée par le préfet de région.

Nous accorderons à M. Martray d'avoir saisi l'occasion « des graves problèmes qui se posent actuellement dans le domaine de l'emploi à Hennebont et dans d'autres zones de la région » pour demander la convocation en session extraordinaire de la C.O.D.E.R. (sic). Si la C.O.D.E.R. n'est pas convoquée ou si elle l'est « après la bataille », nul doute que M. Martray tirera les conclusions ; mais 1 500 travailleurs auront payé les essais de tactique politique et de rodage d'institutions quasi impuissantes.

M. Philipponneau combat de face et le 18 mai 1966 il adressait cette lettre ouverte à M. Marcellin, qu'il faudrait bien appeler après cela Marcellin-la-honte.

Monsieur le Ministre,

Vous permettez à un homme qui, depuis quinze ans, étudie et se bat pour que vive la Bretagne, de vous dire, à titre personnel, mais d'une manière publique et solennelle, ce que pensent les Bretons.

Le président du Conseil général du Morbihan ne peut accepter que le ministre de l'Industrie autorise la fermeture des Forges d'Hennebont.

Comme tous les candidats de la majorité aux élections de 1962, vous avez écrit : « Je suis d'accord sur le projet de loi-programme pour la Bretagne et sur la nécessité d'employer tous les moyens dont dispose le Parlement pour le faire aboutir en 1963 dans le cadre d'une politique nationale de l'aménagement du territoire. »

Beaucoup de Bretons se sont étonnés que vous ayez pu conserver une fonction ministérielle alors que le gouvernement n'observait pas l'engagement légal qu'il avait lui-même accepté. Mais d'autres ont pensé que vous rendriez davantage de services à la Bretagne en demeurant au gouvernement. Il est vrai que, depuis 1963, si la Bretagne et plus particulièrement le département du Morbihan ont bénéficié d'une proportion correcte des crédits nationaux d'équipement sanitaire, votre action n'y est certainement pas étrangère.

Lorsque vous avez pris la responsabilité du ministère de l'Industrie, les Bretons

pouvaient penser que le mouvement d'industrialisation, après un temps mort, allait vigoureusement repartir.

Votre première intervention en Bretagne, en tant que ministre de l'Industrie, ne peut consister à fermer les Forges d'Hennebont. Voilà deux ans, Monsieur le Ministre, que le Comité de défense demande la tenue « d'une table ronde » autour de laquelle chacun, calmement, librement, étudierait les éléments du dossier. Dans une tribune libre d'un grand quotidien régional du 4 janvier 1966, votre collègue M. Debré écrivait : « Quand un dossier est bon, mieux vaut l'exposer en combattant les critiques que par un discours magistral. »

Il faut ouvrir ce dossier, Monsieur le Ministre, et non faire une démonstration « magistrale ».

Les hommes qui savent que les promesses à long terme sur la création de nouvelles industries ne résoudront pas leurs propres problèmes, ont le droit, un droit sacré, de connaître les solutions techniques, financières, qui ont été étudiées depuis des années. Ils doivent eux-mêmes choisir leurs propres experts pour discuter sur un pied d'égalité avec les vôtres.

C'est une telle « table ronde » qui a permis de terminer, à la satisfaction de tous, la « bataille du rail ».

Ne vaudrait-il pas mieux commencer par là pour éviter ce qui pourrait devenir la bataille des Forges d'Hennebont ? Car les Bretons n'admettront pas que, pour assurer à une firme le monopole de la production de fer blanc en France, un ministre breton sacrifie la seule industrie lourde de la Bretagne, alors qu'il est possible de la rendre viable.

S'il est trop tard pour adopter cette solution de sagesse, j'espère, pour l'honneur de la Bretagne et votre honneur personnel, ne devoir vous saluer bientôt, Monsieur le Ministre, qu'au titre de président du Conseil «énéral du Morbihan.

MICHEL PHILIPPONNEAU.

Après le vote du Conseil général du Morbihan, réuni en séance extraordinaire, avalisant pratiquement sans restriction la politique du gouvernement, on a tout à craindre pour l'honneur dudit Marcellin.

Y.-C. V.

Clergé et Bretagne

I. La confusion des genres

Où l'on distingue mal

le profane du religieux...

« La confirmation a eu lieu dans la paroisse hier après-midi. Dès 14 h 30, les confirmands et confirmandes attendaient près du presbytère l'arrivée de Mgr Bousard, évêque de Vannes, qui, pour la première fois, était en visite officielle dans notre ville. Vers 14 h 50, Son Excellence était accueillie par M. l'abbé Laudrin, député-maire, entouré des membres du conseil municipal. Après avoir souhaité la bienvenue à l'évêque, l'abbé Laudrin s'adressa à l'assistance, faisant le panegyrique de saint Colomban, patron de la paroisse. Mgr Bousard le remercia, puis le cortège se dirigea vers l'église pour la cérémonie. »

Ce compte rendu, paru dans la *Liberté du Morbihan* du 25 mai 1966, sous le titre "La confirmation à Locminé", montre à quel point le domaine spirituel et le domaine temporel s'interpénètrent parfois en Bretagne. Certes, le cas de Locminé est exceptionnel du fait de la personnalité de son maire, à la fois prêtre et député (U.N.R.), mais l'état d'esprit qu'il dénote est encore largement répandu dans certaines régions bretonnes (1). Il se révèle à de multiples signes.

Ici, c'est le drapeau tricolore qui, orné de l'image du Sacré-Cœur, a été maintenu à l'église par un recteur attaché aux formes du national-catholicisme. Là, c'est le crucifix président aux séances du conseil municipal, associé le plus souvent au portrait du général-président De Gaulle en un périlleux amalgame politico-religieux. Ailleurs, c'est le monument public aux morts de la guerre qui marie curieusement symboles religieux et emblèmes patriotiques français. La confusion des genres, on le voit, est le fait, tantôt du clergé, tantôt des notables locaux, mais, dans ce cas, avec la bénédiction des autorités religieuses.

Le « Symbole » un exemple révélateur !

(voir article page 4)

Soixante ans après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les évêques bretons — ou, plus exactement, les évêques de Bretagne — apparaissent encore comme de hauts dignitaires de l'ordre établi. Ils bénéficient de promotions "flatteuses" dans la Légion d'honneur. Ils échangent des visites protocolaires avec les préfets, les généraux ou les amiraux. Ils sont invités (à des qualités) aux cérémonies officielles et il ne manque jamais de soutanes au premier rang des personnalités les jours de fêtes "nationales"... A son tour, le clergé invite les autorités civiles et militaires aux messes commémoratives à caractère "patriotique", comme si l'Eglise, en Bretagne, était l'ordonnateur des pompes officielles de l'Etat français.

En fait, tout se passe, bien souvent, comme si le catholicisme était chez nous religion d'Etat. Aux obsèques du cardinal Roques, archevêque de Rennes, en 1964, on notait la présence à titre officiel d'un représentant personnel, venu spécialement de Paris, du président de la République (avec place réservée dans le chœur à la cathédrale) ; le préfet de Région en uniforme représentait le Premier ministre et les membres du gouvernement, le service d'ordre était assuré par des agents de police en gants blancs, etc.

La presse, la radio et la télévision "régionales" assurent une large diffusion à toutes les cérémonies de cet ordre, maintenant ainsi dans l'esprit des Bretons l'habitude d'associer pouvoir religieux et pouvoir politique dans le même respect déferent dû aux autorités constituées.

Si, en Bretagne, les autorités françaises — dont la mystique et la théologie ne sont, certes, pas la préoccupation dominante — témoignent aussi ostensiblement

(Suite page 3)

(1) Voir *Le Peuple breton* (n° 31, juin 1966).

Pour vos vacances le jeu-test d'IFFIG...

destiné à vous rassurer lorsque, par une soirée pluvieuse, ou après avoir longtemps oui l'aigre son du binlou, vous doutez.

ÊTES-VOUS UN BON FRANÇAIS ?

- 1) Considérez-vous que les Français sont le peuple le plus intelligent de la terre ? 2
- ou Pensez-vous qu'il puisse exister, sur une planète éloignée, des êtres vivants plus intelligents que

les Français ? 1

- 2) Pensez-vous que la France reste la fille aînée de l'Eglise ? 2
- ou Pensez-vous que Dieu s'est gravement déconsidéré en s'alliant avec Allah pour faire triompher le peuple algérien contre le colonialisme français ? 1

- 3) Pensez-vous, comme Jean Nocher, que la France est le seul pays où il n'a jamais existé la moindre trace de colonialisme ? 2
- ou Pensez-vous qu'il existe d'autres pays que la France où il n'y a non plus jamais eu la moindre trace de racisme ? 1

Edito

La fermeture des Forges d'Ilhéou... La fermeture des Forges d'Ilhéou est une décision politique très grave pour la Bretagne...

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À L'ITILIANE... Les parlementaires européens ont été invités dans le courant du mois de janvier...

Le fait est que les Pouilles sont situées dans ce qui formera le talon de la Bretagne...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

LA VIE DU PARTI

SECTION DE RENNES

La dernière réunion de la section a eu lieu le vendredi 10 juin... Le secrétaire général est le citoyen...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE BREST... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

Clergé et Bretagne

I. LA CONFUSION DES GENRES.

(Suite de la page 2) L'effort nécessaire d'information de nos compatriotes en ce qui concerne le rôle du clergé...

Une puissance temporelle... La grande partie de l'enseignement en Bretagne, est entre les mains d'organismes locaux...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

Gauguin ou un biniou...

Je n'aurais de chez nous juste un Job Le Paik qui habite un village antérieur...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

SECTION DE RENNES... Une réunion extraordinaire a eu lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juin...

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE TRAVAUX PUBLICS LE TOULLEC PLOMÉUR - Place Victor-Hugo LE GUILVINEC - 107 - Brest

Entre Les Lignes La dernière course ne veut pas disparaître, elle se continue par le mouvement...

Pour résoudre vos problèmes - de fiscalité - de contentieux juridique - Etudes financières Joseph Moreau 59, avenue de la Gare 29 S - CONCARNEAU B. P. 98

BAR BRETOIS 1, place Sainte-Anne - RENNES Les rendez-vous des Familistères

"TRACES" Revue, Editions, Prix annuel PUBLIANT VOS IDEES M.F. LAUREN - 44, LE PALLET Documentation complète - 0,12 F

Crêperie Ste-Anne "Ches Noi" CADRE BRETON - Chés Chasseurs RENNES

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE COMBRIET, 400 m de l'océan, 400 m de la gare, 1000 m de la mer

LE « SYMBOLE »

ALIENATION CULTURELLE

Malgré d'innombrables vicissitudes et vexations de toutes sortes, la langue bretonne est loin d'être morte ! Des milliers de gens l'utilisent encore quotidiennement, la moribonde se porte bien, si l'on sait l'influence exercée par la langue française de nos jours. Beaucoup se souviennent de la persécution, le mot n'est pas trop fort, infligée aux écoliers dans les écoles en pays bretonnant, il n'y a pas si longtemps encore...

En effet, pour un ya ou un nann, un "symbole" vous était remis. Et le contrevenant devait balayer les classes; non seulement les classes, d'ailleurs, mais aussi les letrines, jusqu'à ce qu'il ait surpris, à son tour, un de ses camarades à prononcer quelques mots de breton ! Mais barbares au pays de la "liberté, etc."

Personnellement, je suis de ceux que ce seul nom de "symbole" provoque en eux un sentiment d'indignation et de révolte, et évocateur de fâcheux souvenirs de mon temps d'écolier...

De l'édit de Villers-Cotteret, sous François I^{er} (1539), aux déclarations de l'abbé Grégoire devant les assemblées révolutionnaires, la lutte contre la langue bretonne croît avec la centralisation. Une république "Une et Indivisible" pouvait-elle tolérer toutes ces langues et idiomes ? Les parlers des ethnies furent donc eux aussi condamnés à mort ! Sous le Premier Empire et la Restauration, ce fut l'indifférence complète (indifférence qui double celle concernant l'enseignement "primaire"). Du temps de Louis-Philippe parurent quelques circulaires favorables, et ce fut tout. Sous le Second Empire, les lettres bretonnes sont plus florissantes que jamais : c'est l'époque de Kervarker et Brizeux.

En 1856, Napoléon III, en voyage à Rennes, y alla de son petit discours, mais là se borna son impériale sympathie car, en 1863, c'est le revirement complet. C'est de cette époque que date le fameux "symbole" de sinistre mémoire. On bannit la langue bretonne de l'école primaire, et tel inspecteur d'académie du Finistère d'écrire : « Nous combattons cet idiome sans répit, la goutte d'eau tombera sans interruption sur le granit breton et finira par l'entamer... » (sic).

UNE CROISADE CONTRE LE "BREZONEG"

Unité d'action : l'école laïque et l'école libre veulent la mort de cet infâme brezoneg !

Dès le début de cette lutte ignominieuse, le "symbole" va consister en un objet quelconque que le maître d'école chargeait le coupable d'avoir laissé échapper un mot de breton à transmettre à l'un de ses camarades de jeux. Ce pouvait être un morceau de ferraille, un chiffon, un caillou, un morceau de bois, et très souvent un morceau de vieux sabot attaché à un fil de fer ou à une ficelle, afin de le porter autour du cou. Bien entendu, le petit bretonnant, pour s'en débarrasser, devait se livrer à un sérieux espionnage. Et, à la fin de la journée de classe, le dernier possesseur du "symbole" (ou de la "vache", comme on l'appelait en certaines régions) avait droit à quelques gifles ou à une série de coups de règle sur les doigts, à une sévère bastonnade ou à un certain nombre de lignes à copier. Autant de brimades qui font peu d'honneur aux magistrats qui mirent leur acharnement à les utiliser contre les petits écoliers bretonnants, leurs innocentes victimes.

On vit même un inspecteur primaire — et sectaire — breton bretonnant lui-même, devenir le plus zélé propagandiste de la destruction de la langue bretonne, en donnant des directives spéciales aux instituteurs afin d'agir avec le maximum d'efficacité.

Les Frères des Ecoles chrétiennes imitèrent à leur tour leurs collègues de la laïque. Ils déclaraient une guerre farouche au breton en certaines de leurs écoles, car ils considéraient ce parler comme un « vestige de paganisme et un obstacle sérieux à la propagation de la foi ». Alors que, pour les instituteurs, la langue bretonne était la langue de l'obscurantisme, de la réaction, obstacle à la propagation des idées républicaines.

Notre compatriote Louis Ogès, ancien directeur des Archives départementales du Finistère, a noté maintes anecdotes concernant ces grossières mesures vexatoires qui témoignent de l'aberrante intolérance linguistique en pays bretonnant : à Saint-Nicolas-du-Pélem, un sabot de 6 à 8 cm représentait la faute. Quant aux Frères de Quimperlé, ils symbolisaient la faute par une petite plaquette de bois que l'on devait tenir serrée dans la main. A l'école Saint-Yves, à Quimper, on mettait une petite boule dans la bouche du pauvre bretonnant ; la boule passait de bouche en bouche, au mépris de la plus élémentaire hygiène ! ! !

Personnellement, ma jeunesse d'écolier breton fut paradoxalement marquée par des cours de breton et le catéchisme en breton. C'était au temps de l'occupation, et lorsque vint la Libération, le même abbé-directeur de pensionnat — brusque changement dont on peut scouter les motifs — nous imposa les sévices que l'on sait.

Les temps ont changé. Désormais, en France, les partisans de la ségrégation linguistique font nettement figure de croque-laines réactionnaires. Les préjugés tombent et les moyenâgeuses mesures coercitives d'il y a quelques années ne sont plus que de mauvais souvenirs.

Les minorités, trop longtemps bafouées, luttent chaque jour davantage afin de hâter l'édification de l'Europe, celle des peuples.

YVES HOURMANT



réservez vos achats
pour
nos annonceurs

EDITO (Suite de la page 2)

faveur de la France, il y a crainte de voir les ouvriers se "germaniser". En outre nous rappelons que certains syndicalistes ou responsables politiques ne sont pas sans voir les avantages de l'organisation fédérale de l'Allemagne. On comprend la sollicitude du centralisateur pour ces "marchés orientaux", car il est parfaitement conscient des forces économiques qui tendent à dissocier le Nord-Est de la France du reste du territoire. C'est pourquoi, il faut créer une "Ruhr parisienne" pour faire contrepoids et créer des liens solides avec le Nord, la Lorraine, et l'Alsace pour neutraliser les liens qui se nouent entre Lorraine et Lander allemands voisins. Sans faire appel à l'exemple de la Yougoslavie ou d'autres pays socialistes, on voit le retard de la France dans le domaine d'une véritable politique régionale économique. Si l'on examine la justification de cette politique, on se rend compte qu'il s'agit d'un véritable contre-sens. La France reste fidèle essentiellement à une politique stato-nationale jacobine où seule compte la place qu'elle prétend occuper dans l'Europe et dans le monde et les concessions qu'elle peut faire (création de C.O.D.E.R., "régionalisation" du plan) ne sont que des faux-fuyants servant à masquer les problèmes de fond.



LE PROBLÈME BRETON DE BREST A NANTES



COTES-DU-NORD. — Lors de la visite de propagande électorale effectuée par le ministre des P.T.T., Marete, à Lannion, tous les syndicats unis de travailleurs avaient organisé une manifestation de protestation. On notait sur les pancartes brandies par les manifestants des slogans comme : "Salaire : 1 Breton = 1/2 Parisien", ou encore : "A bas les zones de salaires". Dans le texte qu'ils ont remis au ministre, les syndicalistes affirment que les promesses quant à une décentralisation effective et une implantation industrielle sérieuse n'ont pas été tenues malgré ce que laisserait supposer les multiples inaugurations et poses de "première pierre".

FINISTÈRE. — Le réseau de chemins de fer breton à voie étroite, que le gouvernement français s'est toujours refusé à mettre à voie normale, est actuellement menacé de disparition, comme — voici quelques années — le réseau corse... Une manifestation pour la "défense du réseau breton et le plein emploi" a été organisée le 17 juin, à 18 heures, à Carhaix. Les commerçants avaient baissé leurs rideaux. Les ouvriers du bâtiment étaient en grève. Un millier de personnes se sont réunies à la mairie de Carhaix, soulignant ainsi l'union d'une cité bretonne dont le tiers de la population risque de devoir partir si le réseau breton est sacrifié par le gouvernement au profit d'intérêts privés.

ILLE-ET-VILAINE. — A Châteaubourg, après avoir à de nombreuses reprises manifesté leur mécontentement, les employés et ouvriers

de l'usine "Unifruit" ont obtenu, par accord avec leur direction, des augmentations de salaire et une prime annuelle.

LOIRE-ATLANTIQUE. — Une enquête vient de mettre l'accent sur la gravité de la situation de l'économie dans le département méridional de la Bretagne, surtout dans les domaines de l'emploi et du logement. Pour l'emploi, on notait au dernier trimestre 5 560 demandes non satisfaites, contre 4 598 à la même époque en 1965 ; 233 160 journées de chômage, contre 179 911 l'année précédente, soit une augmentation de 65,76 % du nombre des journées de chômage pour les jeunes de 18 à 24 ans ! C'est là le résultat de la politique de Paris en Bretagne, éternelle sacrifiée...

MOR-BIHAN. — Une catastrophe qui a coûté la vie à deux hommes, les frères Anquer, brûlés vifs dans l'incendie de leur baraque en bois à Lorient, attire l'attention, une fois de plus, sur le scandale causé par l'existence dans cette ville, plus de vingt ans après la guerre, de 1 400 baraques-laudis en bois, dangereuses et malsaines, où sont principalement hébergées des familles ouvrières ! C'est ainsi qu'au cours de l'incendie que nous rapportons, trente personnes environ ont été sinistrées, dont une famille de cinq enfants. Il ne faudra pas que M. Messmer, ministre de la riche Armée française, oublie les baraques de Lorient dans ses démagogiques promesses, s'il vient se présenter comme candidat U.N.R., dans le port mor-bihannais.

Graines d'élite Clause
Quimper, Concarneau, Rosporden

Ets NICOT

IFFIG



— a appris la touchante histoire du groupe vocal Les Cadettes qui, ayant commencé par chanter Son ar c'hafe et Kimiad ar soudard yaouank sous le nom de An Tri Bintig, s'insistent maintenant de douçâtres mélodies pour le compte des éditions Charles Aznavour...

— est attristé, car il avait cru que An Tri Bintig avaient du talent, et que, membres du M.O.B., elles avaient une foi bretonne qui tiendrait un peu face au premier contrat amazourien...

— préfère à ces Cadettes des juniors comme les remarquables Kabalerien ou Glenmor.

— pense que le Combat socialiste, de Saint-Brieuc, a tendance à prendre ses desirs pour des réalités,

— lit en effet, les séparatistes n'ayant obtenu que 6% des voix pour leur première campagne électorale : « Pas d'aventure autonomiste en vue au Québec »,

— constate qu'une fois de plus sont confondues deux choses bien différentes : « séparatistes » et « autonomistes »,

— s'amuse de constater que le Combat socialiste se réjouit de l'absence « d'aventure » autonomiste... quand le grand écrivain anticolonialiste Memmi dédie son livre *Portrait du colonisateur* à ses « frères canadiens français »,

— se souvient cependant des premières pages du livre où Memmi prouve magistralement que les hommes de la gauche française n'ont jamais rien compris au problème des nationalistes opprimés.

MIROITERIES DE L'OUEST

Installations de magasins — Produits verriers des manufactures

TY BOS — QUIMPER — Tél. : 6-47 et 37-47

COURRIER DES LECTEURS

Nos correspondants doivent préciser quand ils veulent que leur nom soit mentionné. Vous remercions vivement ceux qui nous écrivent.

— Je vous signale... que le macaron "Bah" est interdit par l'arrêté préfectoral d'Ille-et-Vilaine du 28 mars 1966 (article premier, Code pénal, article 26, § 15). Je viens de me le faire signifier par les gendarmes de Rennes, suite à un rapport d'un membre d'une autre police... (A.L. - Rennes.)

N.D.L.R. — Nous avons connaissance du texte de M. Sliem et nous constatons, comme prévu (voir *Peuple breton*, n° 31), que le préfet d'Ille-et-Vilaine s'est arrangé pour ne frapper d'interdiction que les plaques bretonnes qui le gênent. En effet, l'arrêté interdit les signes « qui, par leur nature, leur couleur, la forme de leur encadrement sont susceptibles de créer une confusion

avec ceux admis par la convention de Genève » (19-9-1949). Or, les plaques "Europa" sont bleues, tandis que la Bretagne a eu la malencontreuse insolence de choisir, avant que le régime de M. Sliem n'existe bien sûr... le noir et le blanc comme "couleurs nationales". Notons, en passant, qu'une des deux plaques bretonnes actuellement commercialisées, comportant de l'orange, ne tombe pas sous le coup de l'arrêté puisque cette couleur ne prête pas à confusion... La parade à ce nouveau diktat administratif est simple : arborons le gwenn-ha-du, le drapeau breton, sur nos voitures ; ses couleurs ne créent pas de confusion avec le pavillon qui flotte à la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

— REJOIGNEZ L'U.D.B. —

— ADHÉREZ A L'U.D.B. —